



Livret de rentrée 2025/2026

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire ! Ce livret a été remis en page pour être encore plus clair. Nous vous invitons à le lire attentivement et à le signer pour avoir connaissance de toutes les informations importantes de l'année.

Documents de rentrée numérotés pour plus de simplicité à rendre avant le vendredi 12 septembre 2025 :

- 1 Ce livret de rentrée → à signer (dernière page)
- 2 Fiche urgence → à compléter et signer
- 3 Fiche de renseignements → à vérifier, corriger si besoin, et signer
- 4 Fiche d'autorisation photo → à compléter et signer
- 5 Les règles de vie du règlement intérieur, dernière page du cahier de liaison → à signer
- 6 Attestation d'assurance scolaire avec mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident » (brochure avec une proposition de la MAE) → à nous fournir
- 7 La cotisation pour la coopérative scolaire → à payer en ligne (explications ci-dessous)

 **Bonus lecture** : un abonnement à *L'école des loisirs* (brochure) est proposé pour développer le plaisir de lire ! Nous vous le recommandons, les ouvrages étant de qualité.

Cotisation pour la coopérative scolaire (7)

La coop' développe l'esprit de solidarité entre les élèves et améliore la vie dans l'école. L'argent est utilisé pour des projets pour les classes et des sorties culturelles ou sportives. Les financements viennent de l'APE, des subventions, des actions tout au long de l'année mais d'abord et surtout de vos cotisations !

Aussi, nous vous demandons **une cotisation à régler en ligne** :

- à partir de 20 € pour 1 enfant dans l'école
- ou à partir de 30 € pour la famille, s'il y a plusieurs enfants à l'élémentaire

Cliquer sur le lien ou scanner le QR code :

<https://073-17-010-ecole-elementaire-chantemerle.assoconnect.com/collect/description/587005-e-cotisations-coop-2025-2026>



Ces montants sont des minimums, vous pouvez donner plus en fonction de vos possibilités. (Les dons supérieurs à 250 € sont déductibles des impôts, pour les particuliers comme pour les entreprises).



Présentation de l'équipe

CP A	Virginie MARIOTTI
CP B	Céline MARCHAND
CP/CE1	Lucie MEYER et Julianne RICO
CE1	Catherine FOSSOUX
CE1/CE2	Cécile PEREZ
CE2/CM1	Lamine MAHIOUZ
CM1/CM2	Isabelle DENEUFVE et Brice MARTIN

Directeur : Brice MARTIN

Maitresse spécialisée : Christine BLANC

Psychologue scolaire : Vincente ROCHAT (04 79 72 29 68)

AESH : Eve-Anne ROUSSELIN, Harika LONCKE

Périscolaire : Frédéric LAFONT (06 45 63 71 63 ou f.lafont@mairie-chambery.fr)



Nous rencontrer

ENSEIGNANT·ES – L'équipe enseignante est à votre disposition pour vous rencontrer.

N'hésitez pas à demander un rendez-vous ! Attention, le portail n'est en aucun cas un lieu adapté pour des discussions à propos de la scolarité de votre enfant.

DIRECTEUR – Le directeur est déchargé de sa classe le lundi pour le travail de direction. Vous pouvez être reçu·es sur rendez-vous (le contacter par mail ou téléphone).



Recommandations importantes



Transports

Pour des questions de sécurité aux abords de l'école, mais également pour des raisons de santé et d'environnement, nous encourageons les élèves à venir à l'école à pied, en trottinette ou à vélo. En voiture, il est impératif de bien **respecter les places de stationnement** (contrôles réguliers de la police).



Vêtements et matériel

Nous vous conseillons de **marquer les affaires de votre enfant** pour éviter les pertes. Les objets trouvés sont entreposés sous le préau.

Bien vérifier tout au long de l'année que votre enfant a toutes ses fournitures scolaires.

L'école prête du matériel (manuels, livres...) : en cas de dégradation ou de perte, un remboursement sera demandé.



Santé

RAPPEL : aucun médicament ne peut être administré à l'école.

Si votre enfant présente un problème de santé (allergies, maladies chroniques (asthme...)) nécessitant des mesures particulières dans le cadre scolaire, un PAI pourra être mis en place. Faire la demande au directeur.

Assiduité

Toute absence, dès la première demi-journée, doit être justifiée (durée et motif) :

- **absence prévisible** : je préviens l'école le plus tôt possible par écrit
- **absence imprévue** : j'appelle l'école avant 8 h 30 (répondeur)
- **absence supérieure à une semaine** : un courrier à l'attention de l'inspection doit être remis à l'école.

En parallèle, il est nécessaire de prévenir aussi le périscolaire.

En cas d'absences injustifiées, l'école a une obligation de signalement.

Si un·e enseignant·e est absent·e :

Nous contactons l'inspection afin de déclencher un remplacement et vous communiquons l'information au plus vite.

Si aucun·e remplaçant·e n'est disponible, les élèves présents sont répartis dans les autres classes. Dans ce cas, les parents concernés peuvent garder leur enfant à la maison.

A savoir : si votre enfant est inscrit à la cantine, celle-ci sera facturée.



Demandes de documents

 Pour un **certificat de scolarité**, faire la demande par mail à l'école (délai : 1 semaine).

 Les **bulletins scolaires** de l'année en cours et des années précédentes sont désormais disponibles en ligne sur : <https://educonnect.education.gouv.fr>



Horaires de classe lundi, mardi, jeudi, vendredi

→ de 8 h 30 (accueil échelonné à partir de 8 h 20) à 11 h 45

→ de 13 h 45 (accueil échelonné à partir de 13 h 35) à 16 h 30

Aucun retard ne pourra être accepté sans avoir été prévenu.

Sur le temps de classe, l'équipe enseignante ne peut pas ouvrir au visiophone, sauf si prévenue en avance. Dans ce cas, il est de votre responsabilité d'accompagner votre enfant jusqu'à sa classe.



Calendrier scolaire (national – zone A)

Vacances de la Toussaint	du samedi 18 octobre au dimanche 2 novembre 2025
Vacances de Noël	du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Vacances d'hiver	du samedi 7 au dimanche 22 février 2026
Vacances de printemps	du samedi 4 au dimanche 19 avril 2026
Vacances d'été	samedi 4 juillet 2026

Jours fériés

- mardi 11 novembre 2025 : armistice 1918
- vendredi 1^{er} mai 2026 : journée des travailleur·ses
- vendredi 8 mai 2026 : victoire 1945
- jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026 : pont de l'Ascension
- lundi 25 mai 2026 : lundi de Pentecôte

Projets de l'année

- **EPS** : 🏊 cycle natation pour plusieurs classes, 🌿 classe verte, 🏓 sensibilisation au ping-pong et 🎾 un projet tennis
- 🇺🇸 **Anglais** : une assistante des États-Unis sera présente cette année
- 🎬 **Ecole et cinéma** : toutes les classes assistent à des projections de films du patrimoine au cinéma
- 🎵 **Chorale** : toutes les classes travailleront cette année avec Mathilde, une intervenante musique, pour préparer un spectacle autour des "musiques du monde" le mardi 28 avril 2026 au soir à la salle du Scarabée

Agenda prévisionnel

au mois de septembre	réunions de rentrée
vendredi 10 octobre 2025	élections des délégué·es parents & élèves
mardi 14 octobre 2025	📷 photos de classe
jeudi 6 novembre 2025	journée contre le harcèlement scolaire

L'APE

Pour la 4^e année, nous avons la chance d'avoir une association de parents à l'école, qui regroupe les parents de maternelle et d'élémentaire qui organisent des actions tout au long de l'année : ventes de gâteaux, tombola, fête de l'école...



ASSOCIATION DES
PARENTS D'ELÈVES DE
L'ÉCOLE
CHANTEMERLE

La présence de l'APE à l'école est précieuse et ils ont besoin de monde : n'hésitez pas à les rejoindre, pour un coup de main ponctuel ou une participation régulière !

Contact : ape.chantemerle73@gmail.com



Représentez les parents

Tous les parents de l'école peuvent voter pour élire leurs représentant·es au Conseil d'école. Ceux-ci participent aux discussions sur le fonctionnement de l'école : inclusion des élèves handicapés, restauration scolaire, hygiène, sécurité, activités sportives ou culturelles, etc.

Vous pouvez d'ores et déjà nous contacter si vous souhaitez être candidat·e à ces élections (il suffit d'être parent d'élève !)

Les délégué·es de parents disposent d'une adresse mail, vous pouvez les contacter à : dpe.chantemerle73@gmail.com

J'atteste avoir pris connaissances des informations de ce livret.

Date : _____

Signature : _____